

seulement écouter les chambres de commerce et les représentants qui ne donnent qu'un son de cloche.

● (1740)

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Ce n'est pas qu'ils ne devraient pas exister, mais ils appartiennent au ministre des Finances ou à ceux qu'on appelle les ministres économiques. Il faut absolument que d'autres ministres représentent d'autres voix au cabinet. Entre ces intérêts opposés, il y a les programmes pour les diverses autres couches de la société.

Je répète, mais sans l'expliquer, que 55 p. 100 des citoyens âgés du Canada qui touchent en tout ou en partie le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, ont besoin d'une autre pension. La majorité d'entre eux, à savoir environ 75 p. 100, sont des personnes seules. A cause de cela, ces personnes vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté.

L'année dernière, nous avons augmenté le supplément de revenu garanti de 300 millions de dollars pour faire franchir aux couples touchant leur supplément de revenu le seuil de la pauvreté. Pour la première fois, nous avons favorisé les personnes seules, divorcées, séparées et veuves qui touchaient le supplément de revenu garanti, mais ce n'était pas assez. Nous les avons aidées et nous les avons rapprochées un peu plus du seuil de la pauvreté, mais il reste encore beaucoup à faire.

Au Canada, une personne seule touchait autrefois la moitié de la pension d'un couple. On sait qu'il en coûte pour vivre seul environ 66 p. 100 de ce qu'il en coûte à un couple. L'appartement d'une chambre à coucher et la facture d'électricité, etc., coûtent exactement la même chose, que l'appartement soit occupé par une ou deux personnes. Les personnes seules touchent maintenant environ 55 p. 100 de la pension d'un couple. C'est ainsi qu'il faut 200 millions de dollars par année pour soustraire à la pauvreté tous les Canadiens qui bénéficient déjà d'une pension de l'État.

Pour revenir au projet de loi qui devrait être facilement adopté puisqu'il ne concerne que les fonctionnaires fédéraux, disons que cette mesure aurait des incidences sur tous les programmes de retraite au Canada, y compris ceux du secteur privé et de la petite et moyenne entreprise. C'est une mesure rationnelle conforme aux besoins de pension qu'ont les personnes qui ont déjà plus de 65 ans. En d'autres termes, je dis à mes collègues de la Chambre que nous devons nous prononcer en faveur du projet de loi dont nous sommes saisis et d'autres projets de loi non seulement au profit des fonctionnaires mais de tous les Canadiens qui aimeraient pouvoir choisir le moment de leur retraite. La question me paraît fondamentale. Nous sommes en train de façonner ici à la Chambre l'avenir des Canadiens.

Bien entendu, je suppose que nous n'abolirons pas la pension universelle et que l'indexation sera maintenue telle quelle.

M. Knowles: Bravo!

Mlle Bégin: Cependant, si les pensions sont déjà insuffisantes, comment faire valoir l'idée, qui est pratiquement un luxe, de pouvoir choisir l'âge de la retraite que ce soit avant ou après 65 ans.

[Français]

Monsieur le président, je pense que j'ai rapidement donné des points de repère sur ce que je crois être une lacune très

L'âge de la retraite

grave du système. Ce n'est pas que je refuse que nous étudions un tel bill parce que je l'approuve complètement dans son principe et j'espère surtout que le principe sera étendu à un autre secteur, c'est-à-dire le secteur privé. Mais, d'abord, il me semble urgent que nous trouvions les 200 millions de dollars qui manquent aux personnes seules recevant le supplément de revenu garanti, parce qu'elles vivent encore en deçà du seuil de la pauvreté. J'ai dit, bien sûr, que je pensais que l'on garderait les pensions universelles, et j'ai été bien satisfaite de voir qu'il y a dix jours le très honorable premier ministre (M. Clark) a bel et bien confirmé à la Chambre que la politique du nouveau gouvernement est de garder les pensions de vieillesse absolument universelles.

Il y aurait bien d'autres choses à dire en particulier sur le fait que les femmes et les hommes aussi mais en particulier les femmes du secteur privé, parce qu'elles travaillent dans des petites et moyennes entreprises ou parce qu'elles occupent des emplois à temps partiel ou des emplois non syndiqués, ont historiquement très peu droit aux pensions privées. Alors, tout cela entre dans les priorités requises et à un certain moment, sûrement les Canadiens auront le droit à une pension personnalisée, ce que je souhaite de tout cœur.

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole après mes deux distingués collègues. Nous avons entendu l'honorable représentante, ancien ministre de la Santé et du Bien-être dont les fonctions récentes lui confèrent beaucoup d'expérience et qui est, à coup sûr, totalement désintéressée parce qu'elle est encore loin de la retraite. D'autre part, nous avons aussi entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) également riche d'une longue expérience dire que même si la question l'intéresse de très près, il favorise une retraite précoce plutôt qu'une retraite tardive.

J'aimerais mentionner une autre chose à propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a certes démontré que les personnes qui dépassent l'âge magique de 65 ans ne perdent rien au change, puisque lui-même a été pour trois mandats d'affilée chancelier de la maison de haut savoir qu'est l'Université de Brandon. Non seulement il a rempli avec distinction son rôle de député, mais il a pu également assumer ces autres fonctions.

M. Knowles: Université qui a conféré au député un doctorat honorifique.

M. Dinsdale: Merci. Je tiens à remercier le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) d'avoir lancé ce débat parce que la question intéresse et inquiète de plus en plus les Canadiens. Les pressions touchant l'âge de la retraite traduisent bien entendu le changement de la composition de la population de notre pays. Nous vivons à l'époque où les enfants de la génération abondante de l'après guerre sont devenus des adultes. Ainsi, à la Chambre, j'ai vu la moyenne d'âge des députés diminuer considérablement depuis mon arrivée ici au début de 1951. A cette époque, le député de Brandon était décédé en plein travail à l'âge canonique de 83 ans. Il n'avait commencé à faire de la politique qu'à 65 ans. Je n'invente rien. Quand j'ai eu l'audace d'essayer de remplacer le vénérable personnage qui avait servi les électeurs avec une telle distinction, on me traitait de gamin même si j'avais déjà dépassé la trentaine.